

La pose chirurgicale de l'implant

Cette intervention chirurgicale est une opération bénigne. Elle est qualifiée de confort et de sécurité. Les gestes sont sûrs et codifiés.

Clinique ou cabinet dentaire libéral ?

Cette intervention demande des conditions d'asepsie rigoureuse qui peuvent sembler impressionnantes pour le patient (salle d'opération, champ opératoire, blouse stérile...) mais qui sont là pour votre sécurité : du fait de l'introduction dans le corps d'un corps étranger, il ne faut pas qu'une bactérie s'interpose entre votre os et l'implant !

Un cabinet libéral peut tout à fait se prêter à ce genre d'intervention si sa configuration le permet. Si vous souhaitez une anesthésie générale, du fait d'une éventuelle angoisse ou aversion aux soins chirurgicaux, la clinique sera plus indiquée.

Les étapes chirurgicales :

Après une anesthésie locale, on accède au site osseux d'implantation en incisant et rabattant la gencive sous-jacente.



On passe des forêts dont les diamètres sont de plus en plus grands afin d'aménager un logement de la taille de l'implant.



Ce forage se fait en plusieurs temps pour ne pas échauffer et préserver la vitalité du tissu osseux.

La mise en place de l'implant dans le site ainsi aménagé se fait très délicatement et en douceur par vissage de l'implant dans la cavité.

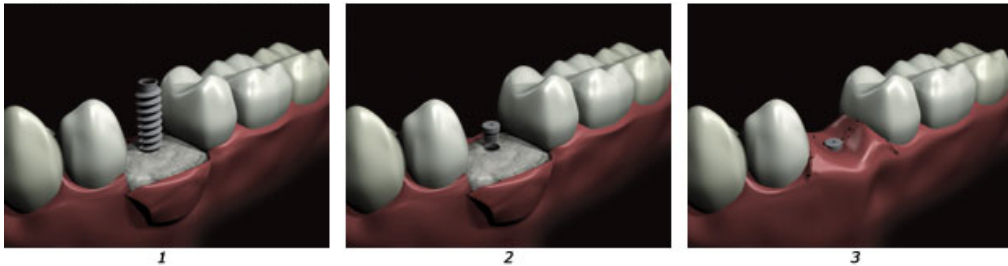


Pour obtenir une bonne intégration à l'os (ostéointégration), l'implant doit avoir une parfaite stabilité après avoir été mis en place.

Deux options de fermeture du site :

1^{ère} option : une seule intervention chirurgicale :

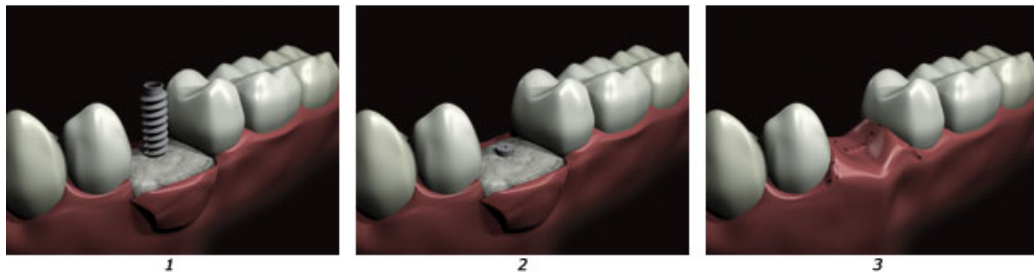
On laisse volontairement dépasser la tête de l'implant une fois que la gencive est suturée pour que celle-ci cicatrise directement autour de l'implant, ceci afin de s'affranchir d'un deuxième temps chirurgical.



En conséquence, les implants sont moins bien protégés alors que la cicatrisation osseuse s'effectue. On réserve cette technique aux cas les plus favorables.

2^{ème} option, deux interventions chirurgicales :

Après la pose de l'implant, votre dentiste aura placé sur l'implant une vis très plate appelée « vis de couverture » afin que la gencive puisse recouvrir.



La gencive est suturée et replacée dans sa position initiale de façon à protéger l'implant. Ce dernier est inaccessible et donc inutilisable en l'état pour la prothèse. Il faudra ré-intervenir chirurgicalement afin d'avoir accès à l'implant pour la construction prothétique.

Deux à six mois plus tard, selon la cicatrisation osseuse, on rouvrira légèrement afin de découvrir la tête de l'implant. On changera la vis de couverture et la remplacera par une vis plus haute, afin que la gencive cicatrise autour : il s'agit d'une « vis de cicatrisation ».

